

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour l'éclairage	Département d'Indre et Loire	Référence : 37_EE_02	Date : novembre 2010

Schéma d'aménagement et de mise en lumière (SDAL) de Montlouis sur Loire



Photo : dossier de presse de la CCET



le Grenelle Environnement

Historique/Contexte	<p>L'éclairage public représente en moyenne 48% de la consommation totale d'électricité, et 40% des dépenses d'énergie des communes. Dans un contexte de hausse des prix des matières premières énergétiques, et alors que les préoccupations environnementales occupent une place croissante des débats publics, la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau (CCET) a mis en place depuis 2006 une stratégie communautaire visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à réduire les coûts d'éclairage des espaces publics, et, • à développer une démarche qualitative de l'ambiance urbaine <p>Le patrimoine de l'éclairage public de ce territoire, qui compte quelque 25 000 habitants, représente aujourd'hui plus de 5000 sources lumineuses pour une puissance installée de l'ordre de 630 000 watts, ainsi que 10 carrefours à feux et 150 points lumineux sur les sites sportifs.</p>
Calendrier	<p>-2005 : la réalisation d'un audit du patrimoine d'éclairage public des cinq communes par un cabinet spécialisé -2006 : suivi de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, document de travail référent pour tout projet d'aménagement sur le territoire de la Communauté. -Juillet 2007 : conclusion d'un nouveau contrat pour une durée de huit ans avec 2 entreprises prestataires</p>
Territoire	<p>Les 5 communes de la CCET : Montlouis-sur-Loire, Azay-sur-Cher, Larçay, La Ville aux Dames et Véretz.</p>
Maître d'ouvrage	<p>CCET</p>
Maître d'œuvre	<p>CCET et un bureau d'études pour l'audit et le SDAL</p>
Objectifs	<p>-Parvenir ainsi à réduire les dépenses d'énergie liées à l'éclairage de 20% tout en créant un sentiment de sécurité et d'harmonie visuelle. -Personnaliser l'identité du territoire -Baisser la pollution lumineuse</p>
Contenu	<p>Le SDAL est un document constituant une référence technique, visuelle et esthétique des installations à mettre en œuvre. Il prend en compte les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ambiance générales nocturnes en fonction des voies -température des couleurs -niveaux d'éclairement -choix des sources lumineuses -typologie des matériels -patrimoine naturel et bâti à inscrire dans la démarche -prise en compte efficace du développement durable <p>Exemples d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'installation de variateurs sur les armoires de raccordement des points lumineux permet de diminuer graduellement



le Grenelle Environnement

	<p>l'intensité lumineuse de 22 heures à 5 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement des sources lumineuses vétustes à vapeur de mercure par des modèles à haut rendement lumineux, moins consommateurs d'énergie, ou des luminaires à réflecteur qui optimisent la concentration de lumière et concourent à la création d'une atmosphère chaleureuse. Des essais avec des luminaires à LED sont également effectués.
Difficultés	Mettre en place une cohérence dans le choix des matériels à l'échelle communautaire tout en respectant l'identité de chaque commune
Coût de l'opération	<p>Chaque année depuis 2007, la CCET consacre 100 000 € pour les travaux d'économie d'énergie auxquels s'ajoutent les travaux d'amélioration dans les communes, dont les montants annuels sont :</p> <p>En 2007 : 500 000 € En 2008 : 200 000 € En 2009 : 300 000 € En 2010 : 300 000 €</p>
Financeurs	CCET et Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire
Dispositif-cadre	/
Politiques publiques de référence	Diminution de la pollution lumineuse Réduction des consommations énergétiques
Évaluation	<p>-Entre 2006 et 2010, malgré l'augmentation de 10 % du parc de points lumineux, en parallèle, la consommation énergétique totale du parc a diminué de 3 % par rapport à la consommation de 2006.</p> <p>-Le quartier de l'église de Véretz est également l'objet d'une étude sur la scénographie et la valorisation des sites. Vingt-quatre projecteurs de différentes couleurs ont été placés de façon à sublimier le monument, l'enjeu étant de mêler la modernité de luminaires très design à la solennité d'un site classé monument historique.</p> <p>-En terme d'économies, l'énergie dépensée par les vingt-quatre nouveaux projecteurs ne représente que 1 500 watts, l'équivalent de cinq lampadaires halogènes dans le salon d'un particulier.</p> <p>-Dans le même état d'esprit les églises de la Ville aux Dames et de Montlouis sur Loire ont bénéficié d'une mise en lumière qualitative.</p>
Singularités	<p>-La CCET est l'une des premières communautés de communes à être dotée de la compétence en matière d'éclairage public : gestion, maintenance, rénovation et aménagement des installations d'éclairage public ainsi que des sites sportifs et signalisation lumineuse tricolore. La CCET détenait déjà la compétence de la gestion de la voirie.</p> <p>-Cette double compétence sur la voirie et l'éclairage public s'inscrit dans une démarche globale et cohérente d'aménagement urbain du territoire de la Communauté.</p> <p>-La CCET a été choisie pour intégrer le pôle de compétitivité régional sur l'énergie S2E2. Celui-ci regroupe également cinq entreprises aux compétences complémentaires et un laboratoire de recherche autour du projet E-Lumière, qui s'articule sur le développement de</p>



Le Grenelle Environnement

	l'utilisation des LED dans l'éclairage public.
Contacts	David Lebourg, directeur technique de la CCET, tel : 02 47 25 55 48
Rédacteur	Correspondant Grenelle pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Aménagement Transport –DRE Centre – tél : 02 47 70 81 50